

4 propositions de travail pour le séminaire de juin 2009 organisé par le Questionnement Psychanalytique

En guise d'introduction

Quatre textes vont suivre qui n'ont pour prétention que d'orienter le champ, éminemment instable, des questions qui ont traversé et traversent encore notre groupe, le Questionnement Psychanalytique, sur le point de ladite « formation du psychanalyste ».

Le pluriel s'est imposé. Il n'y a pas de « formation de l'analyste », disait l'autre, il n'y a de formations que de l'inconscient.

Soit. Ouvrons donc la boîte de Pandore et accueillons avec précaution ce qui voudra bien consentir à un minimum de symbolisation.

Ces quatre textes, au demeurant, et c'est d'ailleurs là leur fonction essentielle, invitent nos collègues de l'IAEP à réagir. Soit à apporter leurs contributions actives en réponse à notre débat interne dont ces textes témoignent.

Et de quoi donc témoignent-ils ?

Assurément d'une question qui nous tenaille puisqu'il est vrai que notre proposition de séminaire fait suite, dans le temps, à celui qui fut notre premier et qui, déjà, mettait en chantier un thème proche de l'actuel, à savoir : la transmission.

A croire que le temps n'efface pas tout et qu'en tout cas il ne s'impose pas comme réponse absolue.

Cela insiste.

Est-ce à dire que tout cela touche à un « réel » qui nous constitue ? A cette part hétérogène qui nous rassemble aussi bien dans l'espace « in » de notre groupe que dans la dimension « out » à laquelle nous nous adressons ? Sans doute, en effet.

Nulle part, dans ces quatre textes, il n'est pensé, comme tel, je veux dire comme argument essentiel au débat, que le temps, silencieusement, est au cœur de la question. Et, cependant, il nous hante, si j'ose dire.

Le temps de fondation, celui de l'expression de désirs de quelques-uns, le temps aussi de la chose écrite à quoi l'on se réfère, le temps qui se chiffre et se déchiffre. Le temps de penser et d'inventer. Et enfin, le temps qui échappe, qui n'est fait d'aucune consistance malgré tous nos efforts à lui faire dire ce qu'il est bien incapable de cracher. Le temps comme Réel.

À lire et relire ces textes, s'impose, au lecteur impliqué que je suis, de prendre en considération ce qu'il convient sans doute d'appeler « évolution ».

Qu'est-ce qu'une évolution ? Quelles seraient les exigences minimales pour la penser ? Un livre qui date de 1988[1], un débat entre notre prix Nobel Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, propose trois axes de réflexion qui constituent, me semble-t-il, tout autant des butées conceptuelles fort utiles pour notre gouverne à nous, psychanalystes en fonction et

membres d'associations par ailleurs.

Tout d'abord, l'irréversibilité, la brisure de symétrie entre l'avant et l'après.

Ensuite l'événement, qui ne peut être déduit d'aucune loi déterministe.

Et enfin, la troisième exigence pour penser l'évolution : l'émergence de nouvelles cohérences, autrement dit la prise en compte de certains événements susceptibles de transformer le sens.

Nos quatre textes, chacun selon son style, y trempent leurs plumes, et Pandore, belle encore, s'y découvre ridée dans le miroir. Elle s'interroge, c'est ce qu'elle a de mieux à faire puisqu'elle est au Questionnement.

Des traces donc. Des traces qui font écriture, ratures parfois sinon toujours. Mais aussi inventions, essais, crises et apaisements, ombres et lumières... Un appel à penser en tout cas.

En appeler à l'autre, à ces autres de l'IAEP, pour qu'ils réagissent à notre convocation, c'est aussi interroger le temps de l'autre. Lui demander comment il s'en porte, lui ; comment il s'en arrange ; comment, en somme, il s'en informe, comment il s'y forme et s'en trouve déformé. Comment aussi il se reforme.

L'appel lancé est d'autant plus aisé que nous pouvons penser, sans trop de crainte là-dessus, que nous partageons au moins cette évidence : qu'il n'y a pas, en tout cas, de « formolisation » du psychanalyste.

Daniel Bonetti

[1] « Entre le temps le temps et l'éternité », Ilya Prigogine et Isabelle Stengers, Fayard, 1988

1 - Admission à la candidature et Cartel d'adhésion

Le dispositif mis en place pour entrer au « Questionnement psychanalytique » (QP) dès la fondation de l'institution en 1983 était constitué par un cartel appelé le Cartel d'adhésion. La demande était adressée au coordinateur de ces cartels. Lors de cet entretien où la procédure d'admission était expliquée, le coordinateur s'enquérissait si quelques critères d'admission étaient remplis :

- Le fait qu'une analyse est effectivement en cours ou a eu lieu
- S'inscrire dans une perspective de travail se référant à la psychanalyse
- Témoigner d'une expérience clinique
- S'intéresser à l'œuvre de Freud et de Lacan et d'autres

(Si ces critères n'étaient pas remplis, alors on transmettait la demande à l'ensemble des membres effectifs.)

Si la demande était recevable de ce point de vue, une liste des membres du QP était remise au candidat dans laquelle il choisissait pour trois entretiens deux membres effectifs et un membre adhérent. Le cartel se réunissait avec le coordinateur (qui n'avait qu'un vote consultatif) et décidait ou non de l'admission. Le candidat était accepté comme membre adhérent dès son entrée.

Différents facteurs influençaient la décision :

- Y avait-il pour le sujet la présence de repères sur sa propre structure qu'il aurait pu élaborer dans son analyse ?
- Un projet de travail et une interrogation sur la chose analytique
- Une attention portée à la part imaginaire attribuée à l'institution (statut – cursus)
- Croyance à différencier de la fermeture du dogme intimement lié au refoulement
- Pourquoi le choix de cette institution particulière le QP
- La possibilité d'écouter les autres
- Le rapport au savoir et le traitement de l'ignorance
- L'enthousiasme
- Etc.

L'imparfait du verbe dans ce qui précède a été choisi pour expliquer ce dispositif parce qu'il existe toujours, mais qu'il n'a plus lieu à l'entrée de l'institution. Il est mis ou non en œuvre après deux ou trois ans d'engagement dans la communauté de travail (cartels – intercartels – entretiens sur la pratique – exposés – séminaires).

Après ce temps d'accueil, le candidat choisit de constituer alors son cartel d'adhésion, s'il est dans les conditions de le faire, c'est-à-dire s'il y a eu un réel engagement dans le travail. Le dispositif du cartel a été retenu (plutôt qu'un vote à la majorité de l'ensemble des membres) pour éviter les effets de groupe. Le changement dans ce dispositif (en 2003) s'est produit à cause de regrets sur la non-admission de certains candidats. Ou alors c'est plutôt le constat de « s'être planté » dans l'admission de certaines personnes. Le plus souvent l'engagement ne s'est pas noué ou s'est délité de lui-même et aboutit à un départ du membre adhérent. Mérite ou erreur de l'institution c'est une question.

Actuellement l'entrée du candidat se fait à partir d'un entretien avec le coordinateur des cartels d'adhésion et un autre membre associé (anciennement effectif). Cette mutation dans le dispositif a fortement modifié la responsabilité de coordinateur des cartels. Il est davantage qu'auparavant au centre d'un nœud. D'une part, il y a un candidat avec sa demande où son

désir peut se signifier et d'autre part il y a le collectif. L'institution psychanalytique est un lieu où se noue le désir de l'analyste et le lien social.

On écoute le candidat, mais on n'est pas son analyste. On peut faire une analogie avec le dispositif du contrôle où on peut par exemple éventuellement pointer une impasse narcissique, mais ne pas l'interpréter.

Si en tant qu'analyste on n'est pas en position de juger, en principe on met entre parenthèses le monde des valeurs, par contre comme responsable des admissions il faut se risquer à avancer un jugement. Et là on est seul dans son choix comme l'autre membre associé l'est aussi. Après il y a un échange entre eux et en cas de désaccord ou de difficulté un troisième membre associé peut rencontrer le candidat. Porter un jugement c'est effectuer des coupures constituantes qui permettent de délimiter un espace de travail. Une candidate admise depuis un certain temps a eu cette réflexion : « J'ai appris que quelqu'un a été refusé, cela a donné un sens à l'institution, j'avais l'impression qu'on acceptait tout le monde. » A vouloir poser un jugement on n'est pas pour autant quitte de l'imaginaire : préserver l'institution, préserver la psychanalyse, le symptôme du candidat sera-t-il viable pour le collectif ? Plus difficile encore c'est la réponse en retour du collectif qui n'échappe pas aux effets de groupe : « Comment, l'analysant de tel analyste a été refusé ? » Les critères varient selon les membres de l'institution. Il y en a pour qui s'intéresser à la psychanalyse suffit et ils parient facilement dans un esprit de compagnonnage. D'autres souhaitent travailler avec des personnes qui ont déjà accompli tout un cheminement tant sur le divan que dans leur pratique.

Dès que la dimension sociale est là, la question du pouvoir n'est pas loin. Comment ne pas confondre pouvoir et responsabilité ? Peut-être en restant au plus près de la parole du candidat qui vient adresser sa demande. Il est important d'être attentif dans une démarche analysante à ce qui peut surgir comme fantasmes autour de l'être du candidat. Voici un exemple qui vaut ce qu'il vaut.

Un candidat commence l'entretien : « Madame X (l'analyste du candidat et membre de l'institution) me suit depuis 15 ans ». Psychanalytiquement non correct. Le jugement d'attribution est vite convoqué, ce n'est pas bon comme entrée en matière. Or, le signifiant n'a rien à voir avec le bon ou le mauvais. Si on n'en reste pas là, comment faire entendre à ce candidat qu'il est, semble-t-il, prêt, lui a suivre son analyste éternellement. « Vous avez parlé à votre analyste de votre projet d'entrer au QP ? » « Oui, cela ne le gêne pas ». « Est-ce que vous, cela pourrait vous gêner ? » Silence. Ce candidat choisira une autre institution pour y inscrire son travail, il n'ira pas voir le membre du QP qui lui a été désigné. Peut-être a-t-il pu mettre en acte une amorce de séparation.

Un autre candidat commence l'entretien en disant : « Madame X me soutient très fort dans la démarche d'entrer au QP. » « Qui est madame X par rapport à vous ? » « C'est mon professeur de psychanalyse ». Et la question tombe à plat sans rebond. Cette réponse s'articule à un discours ou rien ne peut venir attester le début d'un deuil d'une maîtresse du savoir, d'un deuil d'un Autre tout-puissant qu'on servirait en échange d'une délivrance de l'inconnu du dire. (Deuil toujours à reprendre). Le mode de transmission dans une institution analytique n'est pas réglé par le rapport enseignant-enseigné. L'amour se nourrit du savoir à même de combler la faille de l'ignorance. L'ignorance ne saurait se combattre avec le savoir théorique. Ce candidat n'a pas été accepté. Peut-être par ce refus il aura pu prendre acte de l'insuffisance de son analyse.

Venir dans l'institution de son analyste peut poser problème. Cette demande est à entendre au cas par cas. Cela peut gêner le travail de la cure, être l'évitement de la question d'une séparation. Cela dépend aussi de la fin de l'analyse de chacun où ce qui est à apprécier ce ne sont pas les sentiments qu'on conserve pour son analyste, mais quelle mutation s'est produite dans le rapport au savoir.

Brigitte Lémérier dit ceci : « Le désir de savoir ne s'exerce que dans la marge de liberté que le sujet a à l'endroit de l'autorité, de la sécurité et de l'amour que représente l'Autre. »

Les candidats qui se présentent sont à des étapes très différentes de leur parcours de formation. Le désir de savoir, dit Lacan, il n'y en a pas, sauf peut-être après une analyse. A la fin de la cure, l'analysant éprouve l'impossible propre au savoir et ce trou dans le savoir, il en fait la cause de son désir.

S'il vaut mieux se garder d'épingler l'être du candidat et si lui a intérêt dans le style psychanalytiquement correct à ne pas formuler qu'il veut être analyste, on ne peut que constater qu'il ne suffit pas de déplacer la question de l'être de l'analyste à son désir. Safouan le précise : « Encore faut-il ce désir l'envisager comme un surcroît et non pas comme un premier moteur qu'on pourrait déterminer à l'avance et serait à l'origine de je ne sais quelle vocation. »

Une question qui à mon sens reste en souffrance, c'est celle du paiement des entretiens du Cartel d'adhésion. Le coordinateur est payé par l'institution s'il le réclame cela, cela n'a jamais été le cas. Il y a les partisans du non-paiement, considérant que ce travail fait partie de l'engagement dans l'institution et qu'on peut être enseigné dans ces entretiens. D'autres se font payer. D'autres oublient de se faire payer. D'autres prennent un paiement quand il s'est passé quelque chose d'analytique dans l'entretien. Laisser cela à la discrétion de chacun ne fait-il pas symptôme ?

Béatrice Wauters de Besterfeld

2 - Le Questionnement psychanalytique et la question de l'enseignement

Le Questionnement Psychanalytique a été marqué dès sa naissance par une prise de distance par rapport à des maîtres qui enseigneraient ce qu'il faut dire, penser, faire. D'où l'apprentissage à l'intérieur du Questionnement s'est fait selon le modèle de petits groupes, appelés cartels.

Le sérieux y oblige pourtant répétitivement de se poser la question : peut-on laisser se développer l'apprentissage sur ce mode relativement aléatoire, dépendant de tel petit groupe supposé peu averti et sans beaucoup de contrôle (les intercartels restant des échanges pour ceux qui veulent et selon ce qu'ils veulent partager) ?

D'où la question récurrente : ne faut-il pas que le Questionnement organise un enseignement ? Théorique ? Pratique ? Cette question reste en suspens même si fonctionnent déjà d'une part un séminaire de textes fondamentaux (Freud et de Lacan principalement, en fonction des choix et de l'histoire du QP), d'autre part des entretiens sur la pratique pour lesquels on évite d'ailleurs le terme « enseignement ».

L'enseignement et la psychanalyse

Le terme doit-il être honni par la psychanalyse ? On s'en méfie en tout cas. Pourquoi ?

Mais qu'est-ce que l'enseignement ?

L'enseignement tel qu'il est conçu habituellement est soit théorique (universitaire) et ne porte pas à conséquence, soit pratique (technique) et les conséquences en sont une manipulation (de type psychologique en ce qui concerne notre domaine).

Si la psychanalyse doit être enseignée dans le cadre de la psychanalyse (et non comme culture générale) est-ce selon un enseignement théorique et universitaire ou selon un enseignement technique et pratique (comme accès à une profession, psy, qui quoi qu'on en dise se réfère toujours à la pratique psychologique) ?

Si ce n'est ni l'un ni l'autre comment spécifier ce que devrait être l'enseignement spécifique à la psychanalyse, qui ne se réduirait ni aux cours théoriques, ni aux cours pratiques ?

La base de l'enseignement semble se jouer autour d'un apprentissage de normes et de leur application.

Si la psychanalyse ne s'inscrit pas dans cette normalisation, il ne devrait pas suffire de dire que Freud est l'inventeur de la Psychanalyse et Lacan en est le fondateur pour prouver qu'il faudrait les enseigner. Au contraire ne faudrait-il pas plutôt apprendre à s'en passer ? Pour s'en servir au mieux ? Mais comment ? Irait-on jusqu'à affirmer que jusqu'ici la psychanalyse a pu s'en passer à condition de s'en servir ? Il me semble que ce n'est pas le cas du moins actuellement. L'enseignement devrait-il y tendre ? Ou au contraire devrait-il mener à une meilleure freudologie et une meilleure lacanologie ?

L'enseignement de la psychanalyse, tel qu'il se présente sous une forme universitaire (peu importe ici l'importance relative accordée au diplôme), a souvent et sans doute à tort été conçu comme un prérequis à l'entrée dans une société, une association, un groupe de personnes s'intéressant plus spécialement à l'analyse (et pouvant servir à l'occasion d'analystes). Aujourd'hui, l'université se désintéresse de la psychanalyse et il devient peu plausible que l'association se décharge sur les écoles (plus ou moins hautes) pour l'acquisition de ce prérequis qui n'était d'ailleurs rempli le plus souvent que dans la perspective d'une formation humaniste ?

Convierait-il de suppléer à cet enseignement universitaire décadent ?

Et faut-il instaurer un tout autre type d'enseignement ? On propose le cartel ; mais le cartel est-il un enseignement de Lacan ? Et l'enseignement de Lacan lui-même a-t-il fonctionné sur le mode du cartel ? En supposant le cartel comme forme majeure d'enseignement, de quoi s'agit-il essentiellement dans le cartel ? Est-ce du travail que chaque participant est amené à faire singulièrement ? Ou est-ce au contraire de la dynamique horizontale supposée animer le cartel ? Ou encore l'enseignement suppose-t-il la concurrence de différentes dimensions, ces dimensions RSI pouvant être tour à tour représentées par chacun des participants au cartel ? Que le travail soit singulier, démocratique ou trinitaire disparates, faut-il concevoir l'enseignement comme un processus que les enseignés doivent effectuer d'eux-mêmes, comme l'esclave du Ménon, qui découvre racine carrée de 2 ? Ce modèle d'enseignement (non sans la doctrine de la réminiscence) serait-il à reprendre à partir de l'hystérique qui souffre de réminiscence et s'enseigne en produisant un savoir ?

Le questionnement psychanalytique de l'enseignement
Qui ? Quoi ? Comment ?

Qui est l'enseignant ? Qui est l'enseigné ? Ne faut-il pas tenir compte pour répondre à ces questions de la cure elle-même, où il semble que l'analyste est l'enseignant (le sujet supposé savoir), alors que l'analysant s'avèrera devoir soutenir le savoir impliqué dans cette affaire de son inconscient ?

Convient-il dès lors de nommer un ou des enseignant(s) patenté(s), qui relèvent peut-être toujours du sujet supposé savoir devenu sachant ? L'institution devrait-elle choisir, désigner elle-même des enseignants pour un but déterminé ? Mais quel serait ce but ? En fonction de ce but quelles seraient les modalités de choix des enseignants ?

Ou faut-il au contraire laisser le désir d'enseigner se manifester (certains s'y proposeraient, prenant eux-mêmes le risque de ce qu'ils enseignent) ? Dans ce dernier sens, qui est l'enseigné (il se pourrait bien que le premier bénéficiaire soit précisément l'enseignant lui-même) ? Faut-il laisser à quiconque le soin et le désir d'enseigner, et même de se croire être enseigné par son propre enseignement ? Le laisser enseigner ce qu'il veut, comme il veut ? A chacun de s'y risquer selon ce qui lui semblera judicieux ? Y a-t-il des critères pour ce « judicieux » ? Et convient-il que l'institution discute ou affirme les critères pour ses membres ?

Que faut-il enseigner et pourquoi ?

La psychanalyse dans son corpus théorique (les *Gesammelte Werke* de Freud, le Séminaire et les *Écrits* de Lacan) ? Ou au contraire la psychanalyse dans sa dimension transférentielle de « sujet supposé savoir » ?

Faut-il enseigner les résultats de la clinique des aînés et des autres ? Mais cela ne revient-il pas à enseigner une psychopathologie psychologique, même si elle est revue par l'usage de certains concepts empruntés à la psychanalyse ? Quel est le rapport de l'enseignement avec le savoir ? Avec le sujet supposé savoir ?

Comment soutenir ce « supposé » qui n'en vient pas à la prétention du savoir, dans un enseignement, sans retomber dans un savoir massif, consistant, universitaire ?

Quelle doit être la consistance du contenu de l'enseignement, si le sujet supposé savoir doit finalement tomber ? Peut-on, doit-on mettre Freud et Lacan en position de sujet supposé savoir et les lire comme un texte sacré ? Si non comment faudrait-il les lire, selon quelle méthode et pourquoi ?

Si l'enseignement en psychanalyse concerne le sujet supposé savoir qui doit tomber, ne faut-il pas laisser tomber l'enseignement lui-même ?

Si non, quelle est la forme adéquate pour ce paradoxe d'un « enseignement dont le savoir tombe » ou encore qui débouche sur l'ignorance (la « docte » dit-on puisqu'elle est la conséquence d'un enseignement) ?

« Que puis-je savoir ? » Mais pas un savoir théorique. « Que dois-je faire donc ? » Mais un faire qui n'est pas garanti (et encore moi par l'enseignement). « Que m'est-il permis d'espérer ? » Quel sens y a-t-il d'espérer là où l'inconscient apparaît comme ratage ?

La question de l'enseignement pour la psychanalyse doit-elle être intriquée, oui ou non, avec les grands thèmes de la philosophie, de la littérature, de la culture ? Si oui, comment penser cette intrication ?

Christian Fierens

3 - ENTREtenir LA FORMATION

Depuis plusieurs années, avec plus ou moins de bonheur, le Questionnement Psychanalytique propose à ses membres de s'entretenir sur la pratique psychanalytique. Ces « entretiens sur la pratique », comme ils ont été nommés, en ont interrogé quelques-uns quant à ses visées, son dispositif, son articulation avec l'association et avec la psychanalyse. Un questionnement a donc surgi dans la droite ligne de notre tradition institutionnelle.

Ce questionnement a ouvert plusieurs pistes de travail dont nous imaginons qu'elles ne seront pas sans échos dans d'autres associations de l'IAEP.

Posons d'abord le problème.

Le Questionnement Psychanalytique, depuis sa fondation, propose plusieurs dispositifs de travail choisis pour leur pertinence par rapport à l'élan originaire : « la menée d'une réflexion sur les principes de fonctionnement institutionnel dans leur relation avec les questions cruciales de la psychanalyse, dont notamment la transmission de la psychanalyse et la formation de l'analyste. »¹

Ces dispositifs se structurent autour des quatre textes préliminaires au texte fondateur qui cherchent à donner une direction de sens aux questions cruciales de la psychanalyse :

- L'analyse dite « didactique » : l'analyse comme formation, de J. Daveloose et Z. Veress
- L'enseignement et son style, de J. Lamy
- La part du contrôle dans la formation, de M. De Wolf
- Avant-propos : S'autoriser – Garantir – Reconnaître, de R. Aron

Dans son « Liminaire », Francis Plaquet résume très bien les directions de sens :

« L'ensemble des textes qui sont présentés dans ce recueil contient des prises de position qui reflètent toutes un souci identique : limiter l'emprise institutionnelle dans le procès de la transmission de la psychanalyse.

Dire qu'il n'y a d'analyse que personnelle implique que l'Institution s'abstient de répondre à la demande d'être reconnu comme analyste en puissance. Si un analysant s'autorise à occuper la position de l'analyste, elle se contente d'en reconnaître le fait sur base du témoignage qu'il peut produire à partir de son acte.

Pour ce qui est de la garantie qu'elle se doit d'offrir vis-à-vis de l'extérieur, elle ne porte pas sur autre chose que sur la formation de ceux qui inscrivent leur travail dans son cadre institutionnel. En d'autres termes, personne ne peut garantir le déroulement toujours imprévisible d'une cure, avec quelque analyste que ce soit. En revanche, il appartient à l'institution de se fixer des critères lui permettant d'attester la formation de ses membres; une formation au caractère particulier dans la mesure d'une part, où celle-ci n'est jamais achevée - la formation d'un analyste est continuellement ouverte - et d'autre part où l'avancée d'un sujet dans le champ analytique gagne à ne pas être planifiée...

¹ Plaquet F., « Liminaire » à la revue « originaire » du Questionnement Psychanalytique, *Le questionnement d'une institution psychanalytique*.

C'est ainsi qu'à propos du contrôle, l'institution renonce à édicter diverses dispositions réglementaires pour s'en tenir à des recommandations visant à soutenir la démarche du sujet, aux prises avec les questions que lui pose sa pratique.

Quant à l'enseignement, elle le soustrait au modèle pédagogique classique, impliquant la transmission d'un savoir prédigéré, pour se tourner vers le travail en cartel où chacun s'engage en son nom propre, et tire les effets de formation de son propre questionnement de la chose analytique.

A ce souci de limitation de l'emprise institutionnelle correspond celui de pallier, autant que possible, à la résurgence toujours à craindre de normes idéalisantes relatives à l'"être analyste". L'expérience tend à montrer en effet que les idéaux normatifs sont davantage propices à l'émergence du "discours du maître" qu'au maintien du "discours de l'analyste". En fin de compte, l'effacement des prescrits institutionnels se réalise au bénéfice du désir du sujet en formation. »

En rapport avec ces quatre directions, s'ouvrent trois dispositifs – la cure personnelle ; le « contrôle » de la pratique ; les cartels d'adhésion, d'association et de travail – et se ferme un quatrième – le séminaire d'enseignement.

Par rapport à ces dispositifs qui s'ouvrent se ferment avec le temps², les « entretiens sur la pratique » sont apparus comme une nouveauté qui a révélé des lignes de fracture dans le cristal associatif. Les « entretiens sur la pratique » apparaissent plus aujourd'hui comme un point de questionnement sur la formation et sur l'association que comme un dispositif de formation proprement dit : un cartel y réfléchit tandis que les « entretiens » eux-mêmes n'arrivent plus à avoir lieu. La question urgente qui se pose pourrait être formulée comme suit :

En quoi les « entretiens sur la pratique » sont-ils potentiellement porteurs d'effets de formations pour le psychanalyste dans l'institution analytique dont il est membre ?

À partir de là, il s'agit de chercher, trouver, définir la place de ces « entretiens sur la pratique » vis-à-vis d'une démarche qui participerait aux formations proposées par une association de psychanalyse à ses membres.

Le dispositif de ces « entretiens » peut sans doute être présenté comme suit : quelques uns répondent à l'invitation (de préférence à la cantonade) des coordinateurs, préparent un exposé et présentent devant ceux qui ont bien voulu être là. Une interaction a lieu à la fin.

Ces « entretiens » ont « bien tourné » pendant deux ou trois ans grâce à Béatrice Wauters, à l'initiative de la proposition, Joëlle Conrotte et Colette Godfrin en particulier. Petit à petit, il semble qu'elles aient du y mettre de plus en plus « du leur(re ?) » pour que cela continue à tourner et que les membres de l'association se décident à y prendre la parole, jusqu'à épuisement des énergies et du stock de parleurs.

C'est ainsi que se sont révélées des lignes de failles qui sont à l'origine d'un questionnement et de pistes de travail :

- Entre le « rituel d'accueil » et la « démarche personnelle » valorisée dans les textes préliminaires à la fondation du Questionnement Psychanalytique, puisque les

² Un séminaire d'enseignement s'est, par exemple, ouvert en l'année académique 2007-2008, à l'initiative de Michel De Wolf, membre fondateur, et sous la présidence de Christian Fierens. Suite au décès de M. De Wolf en juillet 08, ce sont Anne Debaar et Marc Minnen qui ont repris ce séminaire.

- « entretiens sur la pratique » deviennent rapidement un passage rituel où les « nouveaux » sont « encouragés » à prendre la parole dans l'association.
- Entre les « chevronnés » et les « débutants », puisque les premiers ne disposeront pas (ou peu) des « entretiens » pour parler de leur pratique, voire questionneront l'exposition de la dimension « clinique » de la pratique : en quel lieu, dans quel cadre et à quelles fins parler de ses patients ? comme se demandait aussi Conrad Stein³.
 - Entre la « clinique » et la « pratique », puisqu'il est rapidement apparu dans les « entretiens » une tendance à présenter un cas en mettant en avant la dimension clinique, à savoir l'interprétation symptomatologique de cette situation, plutôt que pratique qui apparaît ainsi comme ce qui engage dans une situation psychanalytique, qui touche donc au désir d'analyste et au transfert mais aussi aux dimensions très concrètes du jeu psychanalytique que sont les entretiens préliminaires, l'argent, le rythme des séances, la fonction du divan, ... jusqu'à la pratique du « contrôle ».
 - Entre une « parole qui sait » et une « parole vivante », puisque les exposés ont alternés entre des présentations de soi et des présentations d'un savoir sur l'autre, l'un et l'autre « jet » ayant des effets de transmissions très différents : ob-jet et sub-jet.
 - Entre une « écoute de celle ou celui qui parle » et une « écoute de celle ou celui dont on parle », puisque l'association qui écoute se trouvera tantôt dans le modelage de l'objet de l'exposé et tantôt dans une relance subjective de son propre travail.
 - Entre le « traumatisme » et l' « étonnement », puisque le manque inhérent à chaque présentation peut tantôt apparaître comme une trahison ou une perversion de la psychanalyse et tantôt comme une source d'étonnement ou de subversion des logiques chroniques.

À partir de là, quelques-uns en sont venus à préciser trois temps de travail, plus un :

1. Travail sur le mouvement psychanalytique : comment chacun, après avoir été mis en mouvement par sa cure personnelle, met en mouvement la psychanalyse en choisissant d'occuper la place du psychanalyste ? Autrement dit, comment, partant des questions dites « bêtes », peut-on mettre au travail, rafraîchir les concepts nodaux de la psychanalyse ? Quelle est la fonction d'une association de psychanalyse dans un tel rafraîchissement ? Lors de notre deuxième soirée, nous l'avions imaginée, l'association, comme le clou sur lequel fixer les trois brins de la pratique, de la théorie et de notre singularité personnelle pour que quelque chose se tresse. C'était venu à partir du constat que, les « entretiens sur la pratique », ça s'tresse.

2. Travail sur l'histoire de l'association avec les fondateurs – et Béatrice Wauters en tant qu'initiatrice des "entretiens" – pour (re)préciser avec eux ces questions et les "dispositions" qu'ils ont voulu prendre au long de l'histoire du Questionnement Psychanalytique.

3. Travail de transmission sur ce qui a fait relance (dans le contenu) et invention (dans le style et les modalités d'échange) lors de ces rencontres par des « séances publiques » pour tisser ces questions au sein de l'association. A ce niveau, on pourrait reprendre l'image des trois fils qui « s'tressent » lorsque nous nous risquons à nous énoncer sur notre pratique en appui sur la théorie qui se renouvelle de notre style. Ces fils, comme autant de questions, portent certains effets dans la mesure où le dispositif

³ Stein C., « En quel lieu, dans quel cadre et à quelles fins parler de ses patients ? », in Etudes freudiennes n° 31, mai 1989, *La pratique des cures contrôlées ou supervision*, pp. 9 à 28.

proposé indiquerait des places et des rotations de places d'où l'on écoute, d'où l'on s'énonce.

Les trois fils de trame pourraient être nommés de la manière suivante :

- Le fil du sujet, de l'analyste, son désir, sa mise au travail comme analyste, sujet de ses questions et sa position dans sa clinique...sujet de son acte, de ses ratés, de son inscription dans l'écoute signifiante de ceux-ci...ouverture aux effets de l'Inconscient...reprise, retours...
- Le fil de l'Association, comme lieu où le sujet tente d'inscrire son parcours, le passage de l'analysant à la position d'analyste toujours en devenir... ; une page où écrire un texte à travers lequel chacun découvre au fur et à mesure ce qui fait « style », conséquence de son implication, de sa participation comme un membre parmi les autres à travers l'effet que porte l'institution en retour sur la question du sujet.
- Le fil du témoignage, dont l'objet est la question de la psychanalyse, de ce que cela signifie d'être analyste et de porter ce désir. Car le désir d'être analyste et de pratiquer n'est pas dissociable du témoignage de la clinique qui construit cette pratique, dans la mesure où cette clinique opère du fait, pour le témoin, de ne pas « se prendre pour l'analyste qu'il est ! »....

4. Enfin, au fil de nos échanges ou pour potentialiser ceux-ci, travail d'expérimentation de l'un ou l'autre dispositif qui nous viendrait à l'esprit, mettant ainsi en acte ce qui se réfléchit.

En vue du colloque de l'IAEP sur les Formations du psychanalyste, nous souhaiterions donner la parole aux associations sur la manière dont chacune d'elle entretient la pratique psychanalytique et son mouvement : à travers quels dispositifs ? selon quelles lignes de faille et quels points d'appui fondateurs ?

Plus précisément, qu'est-ce qui caractériserait le fait qu'un tel dispositif soit porteur d'effets de formation ? Ne jouerait-il pas le rôle d'un quatrième fil qui maintient l'ouverture pour le tressage des trois autres, maintenant un espace pour une élaboration sur les questions de l'Inconscient à l'œuvre dans le travail du transfert ?

La question des Formations du psychanalyste n'ouvre-t-elle pas un questionnement particulier sur le transfert : transfert ...de l'analyste dans sa cure... transfert sur l'institution, transfert dans le sens d'être disposé à se laisser surprendre au travail dans un tel dispositif...

Tanguy de Foy, Colette Godfrin et Vincenzo Ferrara

4 - Le cartel d'association en questions

Nous aimons (trop ?) cette interrogation que l'analyse est pour nous. Nous aimons nos questions. C'est notre symptôme institutionnel. Méfiez-vous, il n'est pas sûr que nous accueillerons avec plaisir les réponses.

Exemple : To be or not to be psychanalyste ? Faut-il être ou peut-on ne pas être ... psychanalyste ... pour passer le cartel d'association ?

Le cartel d'association étant une petite invention du Questionnement psychanalytique, nous voici tenus, si nous ne voulons pas vous égarer d'emblée, d'en retracer l'histoire, pour que vous puissiez nous suivre dans les méandres de nos questions.

1984, quelques années après la dissolution de l'École de Lacan, 8 psychanalystes belges fondent « Le Questionnement Psychanalytique ».

Dans l'Acte de fondation, voici comment il traite la susdite question : « Être psychanalyste » se soutient mieux d'un inlassable questionnement et non d'une capture dans une « identité » toute imaginaire et substantifiante ».

Ces psychanalystes, membres ou ex-membres de l'École Belge de Psychanalyse, avaient jusque là, choisi le cartel pour réfléchir ensemble aux questions qui les préoccupaient. C'est pour aborder 2 questions auxquelles le dispositif du cartel ne semblait pouvoir répondre, qu'ils créèrent le Questionnement Psychanalytique. Ces 2 questions portaient sur : la transmission de la psychanalyse et les rapports du psychanalyste et de l'institution.

En 1987, l'un d'eux, Raymond Aron, écrit un de ses textes que nous appelons fondateurs. Il s'agit du texte « S'autoriser – Garantir – Reconnaître », que je vous invite à lire sur le site du Questionnement Psychanalytique. Il porte en partie sur la création des cartels d'association.

À la lecture, vous verrez courir sous ce texte ce désir d'échapper (« piège » dit Aron) aux discours et aux savoirs des maîtres. C'est une association qui semble s'être créée pour échapper à la tentation de se soumettre ou de se laisser séduire par les savoirs des maîtres alors récemment institués⁴. À cette époque, de nombreux psychanalystes belges choisissent leur « camp » : École Belge de Psychanalyse ; École de la Cause Freudienne ; Association Freudienne. Après réflexions, ils décident de fonder une association d'analystes soucieux de protéger leur questionnement.

Les questions plus que les réponses, les apories, plus que les certitudes ? Peut-être, mais il me semble qu'ils avaient aussi le projet de créer un espace de travail où des psychanalystes pourraient provoquer et soutenir leur propre ouverture à la dimension de l'inconscient. Celle-ci, après la cure, reste l'objet d'une reconquête sans fin. Cette dimension qu'implique le sujet de l'inconscient a, nous le savons, tendance à se refermer. Une association analytique peut-elle se créer avec la visée d'en maintenir le battement ? Je crois que ce fut aussi leur pari.

Comment, après cet acte de fondation, vont-ils aborder la question de l'entrée et de la place des nouveaux membres dans leur association ?

Pourquoi par exemple ces « lacaniens » ne choisissent-ils pas la passe ?

Certains d'entre vous la pratiquent. Pour les autres, rappelons que cette invention de Lacan visait à relancer l'interrogation sur les fins de la psychanalyse. Elle visait aussi à modifier les rapports des analystes entre eux au sein des institutions. Lacan espérait que s'y produirait du savoir inédit susceptible de faire progresser la psychanalyse. Peut-être cherchait-il aussi la clef de son désir d'analyste.

⁴ J.A Miller et C. Melman.

Avant de suivre R. Aron sur cette question, notons déjà que les 8 fondateurs du Questionnement et Lacan cherchaient des choses qui paraissent différentes. Il me semble que les fondateurs cherchaient à vérifier quelque chose qui n'est pas sans lien avec leurs craintes initiales : ni maître, ni disciple, ni « perroquetage savant ». Ils cherchaient moins la production d'un savoir inédit qui ferait progresser la cause analytique que de s'assurer que celui qui demande ce cartel est capable au terme de sa cure d'une parole singulière et personnelle qui porte les traces de son acte. La production qui est visée paraît plus intime que collective, mais elle vise aussi à rassurer ce nouveau collectif. Je cite : « La ligne de démarcation entre membres effectifs (ancienne appellation qui concernait les membres fondateurs et les membres ayant passé le cartel d'association aujourd'hui membres associés) et membres adhérents (les autres membres) est de l'ordre d'un niveau de repérage lié à la question de la transmission. La distinction en elle-même ne confère aucune garantie ou reconnaissance quant à une qualité ou une qualification au titre d'analyste. Ce qui est visé d'une façon générale, c'est la responsabilité et l'engagement de pouvoir témoigner d'un accès à un discours singulier et personnel du fait de son passage par le champ d'une psychanalyse ». Par ailleurs, ces 8 personnes quittent ou s'approprient à quitter une association existante et reconnue et ils cherchent avec l'enseignement de Lacan à favoriser un nouveau mode de lien social entre psychanalystes. Ils partagent ce rêve de tous les fondateurs d'association analytique depuis Freud : créer un espace de travail collectif qui ne ressort ni du modèle de l'armée, ni de celui de l'Église. Comment tenir compte non seulement de leurs propres expériences mais aussi des avancées de Lacan sur le fantasme, sur l'objet a, le synthome, ... pour travailler ensemble ?

Hormis ce fait, qu'ils ne cherchaient pas la même chose, voyons avec eux pourquoi ils n'ont pas choisi la passe.

Arguments dans le désordre :

Parce que « cette performance » visait, pour Lacan, à vérifier des points de sa théorie et que là n'était pas leur souci.

Parce qu'un fantasme institutionnel peut en remplacer un autre (celui qui fut ou non traversé).

Parce que la théorisation autour de la passe subvertit la possibilité d'invention qui pourrait produire de l'inédit.

Parce que la passe, du fait de la nomination, se présente malgré la théorie du « passage » et la pratique du temporaire, comme un jalon définitif.

Parce que la nomination ou son refus entraîne des catastrophes.

Parce que la procédure avec la désignation des passeurs par leur analyste subvertit le déroulement des cures et particulièrement leurs fins.

Parce que ce que l'on n'aura pu obtenir de son analyste, il restera tentant d'aller le chercher dans la nomination même.

Parce que, en 1987, les membres du Questionnement estimèrent que la passe n'avait pas permis d'avancées théoriques dans le champ de la psychanalyse qui méritent qu'on s'y attarde...

Les fondateurs ne choisirent donc pas la passe, ils choisirent le cartel. Je cite Aron : « Le Questionnement psychanalytique dès sa création s'est fondé sur le travail des cartels. C'est dans cette continuité qu'il met en place un dispositif (le cartel d'association) afin qu'un sujet puisse inscrire non seulement son travail, mais aussi une dette symbolique payée au registre de la castration ».

Dans ce registre, est-ce le praticien, avec ses failles, « sa castration » qui est invité au témoignage ? S'agit-il d'interroger le rapport du futur analyste à la fonction du Sujet-supposé-savoir laquelle est déterminante quant à la direction de la cure ? Questions.

Rappelons que Lacan avait aussi inventé le cartel⁵ et là déjà pour tenter d'innover et de résoudre les impasses que les analystes ne manquaient pas de rencontrer lorsqu'ils faisaient groupe. Cette formule du 4 plus 1 et le principe de la permutation répondaient au moins à 2 soucis de Lacan.

Premièrement, il s'agissait pour lui de se démarquer des associations analytiques dont l'organisation reposait sur « l'identification à l'image qui donne au groupement son idéal » (ex le moi fort de l'analyste). Faire ainsi obstacle aux effets de colle imaginaire propre à tous les groupes (inhibition du travail individuel, sacrifice à l'intérêt collectif, etc.)

Deuxièmement, il s'agissait aussi de tenter de donner à l'institution analytique une structure isomorphe aux formations de l'inconscient. Dans le cartel, chacun doit pouvoir expérimenter différentes places (A, moi, a, symptôme), la visée étant la relance de la question du sujet.

L'objectif du cartel en général est moins de produire un savoir que de résoudre un problème. Sur ce point, les fondateurs se trouvèrent effectivement devant un problème : comment accueillir du neuf (de nouveaux membres) sans reculer sur ce qu'ils avaient acquis à travers l'important travail de réflexion qu'il avait fait avant de fonder ? Voilà en effet un beau problème. Il est moins difficile de fonder que de maintenir l'inouï de la fondation dans la durée. Lacan n'a-t-il pas dû un jour penser la dissolution ? Chaque arrivant nous fait courir le risque d'un gain ou d'une perte. Risques dont nous n'ignorons pas qu'il serait létal de s'en priver. Question encore, celle de la fonction du Plus-Un qui, au Questionnement, semble suspendue, jamais vraiment posée. Nous travaillons essentiellement en cartel mais nous évacuons la question du Plus-Un. Nous lui préférons, et c'est le cas pour les cartels d'association, l'accueil d'un « cartelisant » extérieur à l'association. Sa présence est précieuse. Elle fait la quasi unanimité. Mais répond-elle dans le dispositif à la fonction du Plus-Un ? La vieille hantise du maître produirait-elle ici encore ses effets ?

Les 8 fondateurs semblaient donc préférer les apories aux certitudes.

Et les apories ne manqueront pas.

Dans ce texte, Raymond Aron commence par renvoyer sous les labels « Garantie » et « Autorisation » un certain nombre de questions classiques pour dégager la notion de « Reconnaissance » (et il parle ici de reconnaissance par les pairs (a)) comme ce qui est au cœur des cartels d'adhésion et d'association. Il l'évoque ainsi : « Une rencontre ayant par ailleurs la perspective d'une non permanence, d'un « ouvert-fermé » plus proche de la structure subjective ». Quelques lignes plus loin, il propose des critères, « un minimum d'exigences ».

Aporie : l'inachevé et les points de suspension qui les complètent sont peut-être insuffisants pour la traiter.

Ils sont à ce jour les seuls critères que nous ayons produits par écrit et à ce titre il me semble utile de vous en faire part. Mais précisons encore que d'autres critères auraient pu surgir aujourd'hui sous d'autres plumes.

Je cite le texte de R. Aron :

« ... l'éthique de la psychanalyse. Cette dernière, sous l'étrange formule du "ne pas céder sur son désir", devient l'axe guide d'un cartel se constituant en cartel de l'association.

Sans se référer directement au séminaire en question, dégageons sur la base de notre expérience clinique un minimum d'exigences... leur exploration reste du domaine de l'inachevé !... Donc, bien dans les voies de ce que nous enseigne la psychanalyse.

⁵ Le cartel est un mode particulier de relations de travail que Lacan, tenant compte du travail de Freud et de sa propre réflexion sur le temps logique, a proposé dans l'Acte de fondation de l'EFP en 1964.

Parmi les lignes, directrices s'énumèrent :

- Être dans une non-fascination à l'égard de l'anecdotique ou du surgissement de la signification,
- Subtilement repérer les diverses formes de la demande,
- Pouvoir mettre, devant certaines demandes, son désir d'analyser en sourdine. Ceci signifiant dans les préliminaires une approche de la notion des possibilités des parties et des arrière-plans structurels du discours,
- Saisir toutes les avenues du transfert et notamment le signifiant indicateur pour le passage sur le divan : un moment crucial quant à l'engagement et au non achoppement d'une cure,
- Échapper aux rets des captations imaginaires dont son Moi se nourrit et rendre son Savoir caduc comme préalable à l'énoncé tant dans l'écoute du discours de son analysant que dans son propre discours,
- Avoir un rapport avec l'irruption des formations de l'inconscient au niveau du soulignement particulier et de l'articulation étrange des signifiants, c'est-à-dire la prise en compte de caractères moins spectaculaires ou vulgarisés que ceux des lapsus, actes manqués ou rêves,
- Prendre la dépression dans toute sa dimension thérapeutique avec la responsabilité essentielle d'en assurer le mouvement, surtout son abord mortifère puisque toute analyse bien menée y conduit,
- Prendre une autre position au bon moment au lieu de rester assis sur son "être" en un semblant-façade ritualisant les séances et statufiant ainsi l'analyste en son Savoir supposé,
- Ré-inclure l'acting-out dans le champ du travail et empêcher le passage à l'acte par l'interprétation,
- Pouvoir assumer à long terme le transfert, surtout s'il se présente sous des modes particuliers et relativement extrêmes,
- Être passé au travers de l'expérience du contrôle,
 - Etc...

La visée de cette liste paraît claire. Ce qu'il s'agit d'évaluer ici c'est la capacité d'un membre du Questionnement à diriger des cures analytiques. La question n'est pas celle de l'« être psychanalyste », c'est celle de « la direction de la cure ». Mais dans le même texte, Aron précise que cette adjonction au terme de « membre » du terme « effectif », qui vient cautionner la fin d'un cartel d'association abouti, « ne présume en rien de la qualification à mener telle cure précise ».

Dans le processus même du cartel d'association, face à « ce minimum d'exigence » surgissent des points d'aporie : nous autorisons-nous à occuper les différentes positions de « cartelisants » que suggère la formule (position proche de celle de l'analysant) ou nous retrancherons nous en position de jurés voir de juges ? Entre l'idéal d'une mise au travail de l'inconscient pour chaque participant, favorisée par le dispositif, et la vérification de critères, ceux-là ou d'autres, il semble bien y avoir un impossible que nous sommes tenus aujourd'hui de traiter au cas par cas. Est-il d'ailleurs souhaitable de vouloir échapper à la nécessité de juger ? Ne doit-on pas accepter cette tâche en limitant son jugement à la conviction d'une incapacité ? Cette incapacité porte-t-elle sur la direction de la cure ou sur l'orientation d'une institution psychanalytique telle que la nôtre ?

Vous aurez peut-être noté précédemment cet étrange jeu d'appellations auquel j'ai dû me livrer. « Membres effectifs » devenus ou : « membres fondateurs » ou « membres associés » ; « membres adhérents » devenus « membres » ; il vous manque encore la catégorie du « candidat », ce potentiel futur membre. Le choix de ces mots ne semble pas avoir fait l'objet

d'une réflexion particulière. On pourrait sourire aujourd'hui et reconnaître que le « membre associé » a une sympathique caducité que n'avait pas le « membre effectif ».

Rappelons qu'il n'y a pas de nomination au titre d'analyste dans l'affaire : ni AMO ni AA. Le Questionnement est une association qui fut fondée par des gens qui se disaient eux-mêmes « psychanalystes ». Ils réfléchirent à la question de la nomination. « Le questionnement psychanalytique ne délivre aucun titre officiel, aucune habilitation, ou reconnaissance » écrivaient-ils dans l'Acte de Fondation. Mais cette question semble bien toucher un point paradoxal. Dès lors, comment accueilleraient-ils ceux qui ne se disaient pas eux-mêmes psychanalyste mais qui néanmoins s'intéressaient à :

- la recherche sur la pratique et la théorie psychanalytique

- la formation des psychanalystes

- l'étude de la transmission de la psychanalyse,

puisqu'il était l'objet de cette association ? Quelles places chacun aurait-il en son sein ?

Jusqu'en 2005, seuls les membres fondateurs et les membres ayant passé le cartel d'association avaient le droit de vote et occupaient les instances décisionnelles du « Questionnement ». Le cartel d'association, s'il ne nommait pas, donnait néanmoins des droits et de devoirs particuliers. Il ne suffit pas de ne pas nommer « psychanalyste » pour évacuer les questions relatives à la nomination.

Si d'un point de vue administrativo-légal les distinctions entre membres ont disparu des statuts de l'ASBL en 2006, elles n'ont nullement disparu du « Règlement d'ordre intérieur » et sont centrales dans l'organisation des différentes instances qui organisent le travail au sein du Questionnement Psychanalytique. Des quotas de membres, de membres fondateurs et de membres associés sont prévus pour occuper différentes instances. Les contraintes légales (modification de la Loi Belge sur les ASBL) ne furent pas seules en jeu pour provoquer des changements. Ceux-ci étaient déjà en cours. Plusieurs membres, dits alors « adhérents », souhaitaient participer plus activement à la vie institutionnelle et demandaient à entrer dans les instances décisionnelles. Collectivement, les membres effectifs traversaient une période très conflictuelle. Le principe de l'ouverture des instances aux membres adhérents fut accepté, mais les échos du débat qui eut lieu entre membres effectifs furent quasi nuls. S'ils en tirèrent des enseignements qui intéressent la psychanalyse, ils n'en firent pas part publiquement à l'ensemble des membres.

Un des enjeux concerne l'orientation analytique de notre association. L'orientation d'une Association de psychanalyse dépend-elle du parcours analytique de ceux qui organisent le travail en son sein ? Le cartel d'association a-t-il aussi pour visée de rassurer quant aux étapes de ce parcours chez des membres susceptibles d'orienter ensuite par leur décision le travail de chacun ?

Peut-on attendre des effets sur le collectif de la destitution du Sujet-supposé-savoir, expérience intime de la cure ? La capacité à diriger des cures permet-elle d'inférer quelque chose sur la capacité à travailler à plusieurs à la cause de la psychanalyse ? ... Quelques questions qui mériteraient que nous nous y attardions si nous ne voulons pas bavarder en vain sur la question de savoir s'il est important d'avoir dirigé des cures pour occuper une fonction de décideur au sein de nos instances.

C'est bien à une pratique du cas par cas que nous renvoyent les rares témoignages concernant le cartel d'association.

Notons d'abord que le premier cartel de ce type eut lieu 10 ans après la fondation. Cela paraît long. Depuis sa création, ce dispositif aura été convoqué par 15 personnes sur la septantaine de membres que compte le Questionnement. Cela paraît peu. Notons enfin que, depuis 3 ans, il semble relancé.

Évoquons maintenant le dispositif lui-même : un membre du Questionnement Psychanalytique, désireux de faire un cartel d'association, interpelle 3 autres membres du Questionnement, choisis par lui parmi les membres fondateurs ou associés ainsi qu'un psychanalyste extérieur au Questionnement. Si chacun accepte, le cartel est constitué. Il peut commencer à se réunir.

Première question : A quelles conditions accepte-t-on de rejoindre en cartel le demandeur ? N'est ce pas-là le temps d'un premier jugement ? À quoi notre « oui » fait-il déjà confiance ?

Les quelques témoignages nous apprennent qu'ensuite chaque cartel s'invente au gré des membres présents et au fil de la parole, du désir et du style de celui qui a demandé la rencontre. Nul thème ne semble incontournable mais certains paraissent récurrents : les moments clefs de la cure, le rapport aux objets pulsionnels et son évolution, l'expérience particulière du fantasme et sa traversée, la fin de cette cure, le transfert en fin de cure, le passage de l'analysant à l'analyste, le rapport au savoir constitué et à la transmission, l'articulation entre désir de l'analyste et acte analytique, ... Certains parleront de ce cartel comme d'un moment analytique dans leur parcours, certains évoqueront la passe, d'autres parleront d'un temps d'articulation privilégié entre théorie, expérience d'analysant et travail d'analyste, ...

Certains, au terme de la procédure, parleront d'un véritable cartel, d'autres semblent avoir fait l'expérience d'un véritable jury. Qu'est ce qui oriente les rencontres dans une direction plutôt que dans l'autre ? Trop peu de témoignages pour s'en faire une idée. Probablement la subjectivité de ceux qui composaient les cartels. Les dispositifs peuvent encadrer et limiter l'impact des fantasmes, ils ne les annihilent pas.

Deux questions sont ici frôlées, la (les) fin (s) du cartel d'association et les témoignages.

Comment le cartel d'association prend-il fin ? Comment la question du temps subjectif de chacun est-elle prise en compte dans ce lieu ? À qui appartient le moment de conclure ce cartel ?

De nouveau trop peu de témoignages (nous y viendrons). Il se réunira un nombre indéfini de fois jusqu'à ce que... un membre suggère aux autres qu'on en a entendu suffisamment ... ou personne n'ait plus rien à dire ... ou ... ?

Sans objection, on en restera là, le cartel sera dissous. Celui qui en a fait la demande se retirera, les autres fonctionneront sans lui. Quelques minutes, quelques heures ? plusieurs séances ? Ils prendront une décision sur le caractère abouti du cartel. « Aucune garantie ou reconnaissance quant à une qualité ou une qualification au titre d'analyste » dira Aron dans son texte. Mais nous avons évoqué les paradoxes de cette affirmation. Si la réponse est favorable, le demandeur sera alors devenu comptabilisable dans le pool des membres associés et le président en informera l'assemblée générale.

Quelques-uns prirent l'initiative d'évoquer oralement et devant d'autres, voir en Assemblée Générale, les enseignements de leur cartel d'association. Tel était leur désir mais rien de particulier n'est prévu institutionnellement pour le faire.

Il existe un lieu, un dispositif où ceux qui ont la pratique de ce type de cartel peuvent tenter d'en tirer des enseignements. Ce lieu s'appelle « le cartel sur les cartels d'association ». La plupart des membres associés sont sensibles à l'importance de ce temps où se joue la question de la transmission au-delà du particulier de l'expérience. Néanmoins, aucune instance n'a la responsabilité de sa mise en marche. Sa mise en place effective semble, malgré les vœux, très laborieuse⁶.

⁶ Ce cartel ne s'est réuni qu'à deux occasions. La première était une situation de crise liée non pas à un cartel d'association mais à une initiative concernant la procédure de témoignage qui y faisait suite. Il n'eut pas semble-t-il la forme classique du cartel et suscita beaucoup de tensions institutionnelles. Il s'est réuni une deuxième fois en 2007 à l'initiative d'un membre ayant passé le cartel d'association et souhaitant réfléchir avec d'autres aux questions qui nous préoccupent ici. Il interpella tous les

L'écriture de ce texte fut provoquée par la rencontre, en juin 2009, d'analystes venus d'ailleurs⁷. Il leur est d'abord adressé. Leur venue à Bruxelles aura provoqué une réouverture et une remise au travail autour de ces questions. Pour cela déjà, nous tenons à les remercier. Dans les mois qui viennent, il me semble temps de réengager un travail, porté cette fois non par le désir de l'un ou l'autre mais par le Questionnement Psychanalytique et ses instances, sur les questions qu'il soulève.

Les remarques de tous les membres ayant passé le cartel d'association furent sollicitées avant l'écriture de ce texte. Je tiens à remercier F. Antoine, R. Aron, N. Van den Broeck, B. Wauters pour leurs commentaires. Faute d'un délai raisonnable pour le réunir, une première version fut envoyée pour remarques et commentaires aux membres du dernier « cartel sur les cartels d'association » composé de D. Bonetti, J. Conrotte, A. Debaar, N. Van den Broeck, Z. Veress, et B. Weyergans, ainsi qu'à R. Aron au travail duquel ce texte fait abondamment référence.

Anne Debaar

La perspective générale est le devenir de l'analyste ou l'analyste en devenir. Présupposé: les formations du psychanalyste dépendent essentiellement du mouvement incontrôlable de désir et de ses initiatives, non seulement irréductibles à une mise au carré, mais encore contrecarrées par une telle quadrature.

J'ai pris part aux cartels d'association dans cette perspective.

Problématique des cartels d'association.

Cette "procédure" avait de multiples fonctions d'une part comme une expérience d'analysant dans le cours, à la fin ou après une analyse(éventuellement supposé déjà assez loin, supposé "analyste"), d'autre part comme une procédure d'accession à une qualité; cette "qualité" a été à son tour comprise d'au moins trois façons fort différentes : membre d'une assemblée juridique ("membre votant"), membre effectif qui s'engage dans la vie institutionnelle et "analyste de l'école".

L'intrication de ces différentes fonctions n'a guère favorisé les cartels d'association. Avec les changements récents dans les statuts du QP, la fonction d'accession juridique est écartée et se joue principalement en dehors du cartel d'association. Est-ce à la suite de cela que les cartels d'association peuvent reprendre de l'intérêt dans le QP?

Restent encore le melting-pot de plusieurs fonctions attribuées à cette "procédure", dont se dégagent encore deux côtés : le côté singulier qui se rattache à la cure singulière et le côté associatif, "école", institution.

Ledit "cartel d'association" doit-il garder cette fonction mixte?

membres ayant fait cette expérience et 6 d'entre eux se réunir. Cette dernière initiative a donné lieu à 5 rencontres et à l'écriture d'un texte par Nadine Van den Broeck. Elle nous en a fait part lors de nos journées de juin 2008. Y sont déjà soulevés de nombreux points que l'on retrouvera ici : cartel d'association ou passe, jury ou cartel, usages multiples du cartel d'association (sa possible répétition), le choix du cartel : du transfert en fin de cure au transfert de travail, l'ouverture vers un plus grand nombre d'analystes extérieurs, le cartel temps d'articulation entre théorie et expérience, ...

⁷ Séminaire de l'Inter-Associatif Européen de Psychanalyse juin 2009

1 Si oui, que veut dire "association" en tant qu'il s'agit de psychanalyse. L' « association d'analystes », en toute rigueur, me paraît impossible en tant que telle: il n'y a pas de groupe de psychanalystes. Il y a peut-être "de la psychanalyse". Dans une association qui tourne autour de cette question, faut-il différencier structurellement différentes places? Ceux qui ont ladite qualité et ceux qui ne l'ont pas? Sinon il n'y a aucune raison de "passe". Si oui, il faut spécifier cette qualité remarquable. Cela ne me paraît pas faisable en dehors d'une idéalisation (qui apparaît comme supplémentaire). Comment faire fonctionner un dispositif d'association qui ne fixe pas différentes places sans rester dans la masse aglutinée? Une réponse me semble être le "cartel". Que veut dire le fonctionnement "cartel"? Et comment se joue-t-il précisément dans le "cartel d'association"?

2 Si non, que vient faire ce supplément à l'analyse personnelle? Attend-on de lui la ponctuation, le terme où l'analyse arrive à son but? Attend-on de lui une rencontre comme il peut en être des milliers d'autres qui relancent l'interrogation psychanalytique? Est-il un outil parmi d'autres offert à celui qui veut s'en servir? Pourquoi l'association (constituée d'un assemblage d'analysants) offre-t-elle ce service à ses membres? Comment peut-elle croire apporter un supplément à l'analyse personnelle? En quoi la forme "cartel" y apporte une réponse spécifique? Quel est le principe de fonctionnement du cartel? En noeud borroméen par exemple? Mais si le noeud bo est en jeu dans l'analyse personnelle, le "cartel" ne fait-il que mimer? Ou servir d'écho? ou suppléer au noeud Bo de la cure personnelle?

L'enseignement par l'expérience?

Selon moi, la psychanalyse ne s'enseigne pas par l'expérience, notamment pas par l'expérience clinique qui nous donnerait une certaine habitude de telle ou telle occurrence, encore moins par le témoignage, encore moins par le magister.

Je dois préciser ce que j'entends : l'enseignement c'est plutôt la formation d'idées directrices, de graphes, de topologie, de questions, de façons de se remettre en question, qui pourront peut-être permettre que quelque chose se passe (d'où découle "l'expérience") ou y contribuer. Je ne rapporterai donc pas l'expérience qui n'enseigne rien.

Rencontres singulières et non communicables en dehors du cartel, peut-être même à l'intérieur du cartel.

On pourrait dire certes que du point de vue dynamique de groupe, ... celui qui a participé, participera plus facilement à l'association. C'est intéressant, ça crée un groupe, ça insère mieux les gens, etc. Cela reste de l'ordre de l'effet de groupe et de la bonne gestion des rapports sociaux.

L'enseignement des "cartels d'association" ne serait-il pas plutôt la mise en "problématique" des Cartels d'association?

Du traitement de la question : Quelle est la finalité du "cartel d'association" ? Pour la constitution d'une association ou dans le cours du désir singulier?

Si l'on considère que les deux vont de pair, il faudrait montrer en quoi et surtout il faudrait montrer comment on traite tous les cas qui apparaissent contredire cette concomitance.

Pourquoi une "association"? Et pourquoi la forme cartel?

En quoi l'association répond-elle à la perspective générale? En quoi l'association contrecarret-elle la perspective du désir singulier?

La "procédure" en tant que telle n'est-elle pas foncièrement antinomique à l'insistance du désir "inarticulable parce que déjà articulé"?

En quoi le traitement par "cartel" peut-il constituer une réponse à cette antinomie?

Chaque fois qu'on procédurise la perspective générale, cela crée problème. Comment traiter le problème?

Une première façon consiste à remarquer que le règlement n'a pas été appliqué ou que certains

points ont été négligés (comme notre règlement est relativement flou, ça prête à toutes les discussions possibles: ex. faut-il être analyste pour faire le cartel d'association? mais personne ne peut revendiquer le statut d'analyste. Alors faudrait-il avoir un meuble nommé divan? mais l'analyse n'est pas liée au divan. etc. ou encore des choses se sont dites ou se sont proposées qui excédait ce qui était prévu dans les textes réglementant la vie de l'association)? Dans cette voie, faut-il toujours mieux préciser le règlement ?

Une deuxième façon consiste à se dire qu'il doit y avoir eu là quelque chose du désir qui dépasse l'articulable du règlement. Mais alors comment traiter cela? Faut-il en laisser la charge aux sujets responsables sans réglementation?

Comment mettre en place un dispositif qui rende seulement possible, qui ne soit pas disposé à réglementer, à institutionnaliser? N'est-ce pas de l'ordre de l'impossible?

En guise de participation au questionnement

Christian Fierens